

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 21 juin 2018, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MOUTON, Maire.

12 membres présents : Michel MOUTON, Brigitte EL-BEZE, Stéphane ESTEVENON, Sylvie NIETO MORILLO, Jean-Yves PROVOST, Florence RONGIONE, Nathalie DESNOUES, Marie-Christine DELMÉ, Claude MARTA, Jean MESME, Patricia FERNANDEZ & Patrick SNAKOWSKI

2 pouvoirs : Laurent FOURCADE à Michel MOUTON ; Dominique GUYEZ à Brigitte EL-BEZE

4 Absents (excusés) : Francine LEFEBVRE, Bernard HALLUIN, Sophie OLIVIERO, Hervé MOREAU

Secrétaire de séance : Stéphane ESTEVENON

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30

↳ Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mai 2018

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal précédent

➤ **DELIB 2018-37 Mise à jour du tableau des emplois communaux**

M. le Maire a proposé aux élus la mise à jour du tableau des emplois communaux afin de permettre :

- des avancements de grade,
- le recrutement de saisonniers ou de renfort dans les services,
- la titularisation de stagiaires,
- la prolongation de contrats à durée déterminée
- le recrutement d'ATSEM par voie de mutation et de détachement

Le nombre de postes, le type, le grade, le temps d'emploi, la durée ainsi que l'impact budgétaire ont été précisés dans un tableau qui a été remis aux conseillers en début de séance et qui peut se résumer ainsi :

Motif		Indice brut avant	Indice brut après	Impact mensuel	Charges /mois	IMPACT /mois	Durée mois	IMPACT budget
Avancement	Administratif	372	388	75,04 €	41,27 €	116,31 €	6	697,86 €
Avancement	Administratif	372	388	75,04 €	41,27 €	116,31 €	6	697,86 €
Renfort CDD	Administratif	-	347	870,26 €	478,64 €	1 348,90 €	2	2 697,80 €
Renfort CDD	Technique	-	347	1 522,00 €	837,10 €	2 359,10 €	6	14 154,60 €
Saisonnier CDD	Technique	-	347	1 522,00 €	837,10 €	2 359,10 €	3	7 077,30 €
Saisonnier CDD	Technique/école	-	347	1 522,00 €	837,10 €	2 359,10 €	0,5	1 179,55 €
Saisonnier CDD	Technique/école	-	347	1 522,00 €	837,10 €	2 359,10 €	0,5	1 179,55 €
Titularisation	Technique/école	349	349	1 683,29 €	925,80 €	0,00 €	6	0,00 €
Titularisation	Animation	348	348	1 734,57 €	954,01 €	0,00 €	6	0,00 €
Prolongation CDD	Technique/école	347	347	451,85 €	112,96 €	564,81 €	6	0,00 €
Prolongation CDD	Animation	347	347	1 522,00 €	837,10 €	2 359,10 €	6	0,00 €
Prolongation CDD	Technique	420	420	1 747,89 €	961,33 €	2 709,22 €	6	0,00 €
Mutation	ATSEM	372	372	1 857,18 €	1 021,44 €	2 878,62 €	6	17 271,72 €
Détachement	ATSEM	357	357	1 786,83 €	982,75 €	2 769,58 €	6	16 617,48 €
Retraite	Technique	422	422	-1 920,18 €	-1 056,00 €	-2 976,18 €	6	-17 857,08 €
Retraite	Technique/école	430	430	-1 892,80 €	-1 041,04 €	-2 933,84 €	6	-17 603,04 €
								26 113,60 €

M. le Maire a par ailleurs pu préciser les bénéficiaires de ces emplois, considérant qu'il n'y avait pas de public présent au moment des débats.

Les crédits seront ajustés au budget de l'exercice en cours. Les actes (*délibération, arrêtés, contrats*) qui seront pris par M. le Maire devront tenir compte des éléments présentés ci-dessus.

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal **VALIDENT** la modification du tableau des emplois communaux tel qu'il lui a été présenté. **Adopté à l'unanimité 14 (quatorze) voix Pour**

➤ **DELIB 2018-38 Convention de mise à disposition d'un minibus avec la Communauté de Communes Plaines et Monts de France**

M. le Maire indique avoir sollicité la Communauté de Communes Plaines et Monts de France afin que soit mis à notre disposition un minibus 9 places afin que les administrés non véhiculés puissent se rendre dans les communes alentours afin de faire leurs courses, le dernier supermarché sur Longperrier ayant fermé ses portes courant mars.

La Communauté de Communes a répondu favorablement à notre demande, ce qui permet depuis le jeudi 21 juin d'amener nos administrés dans les communes de Dammartin et d'Othis le jeudi matin et le vendredi matin.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec la Communauté de Communes Plaines et Monts de France afin que ce service puisse perdurer.

Les conditions de mise à disposition ont été communiquées aux élus avec la note jointe à la convocation. M. le Maire précise que le conducteur sera un agent technique de notre commune.

Entendu les explications du Maire, les membres du Conseil Municipal **AUTORISENT** le Maire à signer cette convention de mise à disposition gratuite d'un minibus. **Adopté à l'unanimité 14 (quatorze) voix Pour**

➤ **DELIB 2018-39 Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la sécurisation des établissements scolaires**

M. le Maire indique qu'un dossier avait été présenté en 2016. L'Etat ayant depuis cette année débloqué de nouveaux crédits, la préfecture a proposé de ré instruire notre demande de subvention en le mettant à jour pour tenir compte des priorités indiquées dans la nouvelle circulaire.

Les adjoints en charge des travaux et du scolaire travaillent ensemble sur ce projet pour tenir compte des observations inscrites dans le PPMS (plan de mise en sécurité des écoles au risque terroriste).

Sachant qu'un crédit de 80.000 euros a été inscrit au budget 2018, M. le Maire propose de présenter 2 dossiers (un pour chaque école) en tenant compte du budget voté.

Pour mémoire, le projet présenté en 2016 avait été arrêté à la somme de 60.580 euros HT. A noter que le taux maximum pouvant être sollicité pour ce type de dossier est fixé à 80% du coût total de chaque projet.

Entendu les explications du Maire, les membres du Conseil Municipal **CHARGENT** le Maire de présenter les demandes de subvention dans le cadre du FIPD dans la limite des crédits inscrits au budget. **Adopté à l'unanimité 14 (quatorze) voix Pour**

➤ **DELIB 2018-40 Subvention OCCE école élémentaire des Bergers**

Une subvention de 3500 euros avait été accordée à l'OCCE pour l'organisation d'un voyage scolaire lors du vote du budget. Faute de moyens suffisants, ce voyage dans le Morbihan a été annulé et les ambitions de sorties revues à la baisse.

3 sorties ont depuis été programmées : le 25 mai à la Ferme de St Hilliers (77) ; le 21 juin en baie de Somme & le 22

juin à la Lanterne magique de Coeuvres et Valsery (02). Pour permettre de financer ces sorties, l'OCCE a sollicité la municipalité pour le versement d'une subvention.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

1. d'annuler la subvention de 3500 euros à l'EPU les Bergers de Longperrier
2. d'ouvrir les crédits pour 1000 euros à l'OCCE EPU l'EPU les Bergers de Longperrier au compte 6574 dont les crédits sont suffisants au budget pour le versement de cette subvention

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal **AUTORISENT** le versement d'une subvention de 1000 euros à l'OCCE. **Adopté à l'unanimité 14 (quatorze) voix Pour**

- **DELIB 2018-41 MOTION pour alerter la Préfecture sur les difficultés que la Commune rencontre avec l'arrivée importante de population extérieure dans une commune de 2500 habitants avec peu de services et de moyens pour l'accueillir**

Depuis l'augmentation du nombre d'élèves dits « allophones », la municipalité n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme auprès de l'Etat pour réclamer des moyens humains et financiers.

La réponse prenant le temps de l'administration, quelques élus ont souhaité que leurs réflexions soient portées en débat au conseil afin qu'une MOTION puisse être adressée au représentant de l'Etat dans notre département.

Ces réflexions sont retranscrites ci-après :

Après les familles logées dans les hôtels, c'est plus de 60 jeunes de 15 à 18 ans qui sont arrivés dans la Commune, installés aux cottages de Longperrier. Ces jeunes sont certes encadrés mais peuvent circuler librement la journée. De fait, et avec une population Longperroise hétéroclite, il est urgent d'attirer l'attention de l'Etat sur les conflits qui pourraient naître entre cette jeunesse et la nôtre, jeunes qui sont amenés à se croiser dans les seuls lieux de rassemblement dont dispose la Commune selon ses moyens (city stade ; fête communale ; terrain de sport...).

Concernant les enfants des familles logées dans les hôtels :

Des effectifs difficiles à gérer, amenant parfois une surcharge des classes

Des difficultés d'intégration avec un turn-over régulier

Des difficultés relationnelles ressenties avec les parents, liées à la barrière de la langue

L'accès aux services périscolaires avec des dettes laissées par les parents que nous ne pourrions pas recouvrer

Les dettes de cantine laissées par les familles qui avaient été installées par le Samu social dans les hôtels pour un montant de 16.987,58 euros que la municipalité devra certainement effacer, faute de pouvoir les recouvrer

Des familles dans la nécessité de fouiller les poubelles, tant sur notre territoire que celui de notre voisin Dammartin

Tous ces points négatifs n'augurent rien de facile si la situation devait perdurer. Il est temps que l'Etat puisse répondre à notre collectivité impactée par cette situation, qui n'a ni les moyens humains, ni les moyens financiers pour que cette population puisse s'intégrer dignement à notre mode de vie dans un village de 2500 habitants.

Entendu les explications du Maire, les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT** ces pistes de réflexion afin qu'elles soient portées à la connaissance du représentant de l'Etat via une motion. **Voté à l'unanimité 14 (quatorze) voix Pour**

➔ **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le conseil municipal**

Conformément à la délibération du 11 avril 2014, M. le Maire indique avoir :

1. signé un contrat de maintenance avec la société AKTAIS pour un montant annuel de 4.800 € HT pour assurer l'assistance informatique du matériel communal : décision n° 2018-01 ;
2. signé un marché avec la société MARTINS Construction pour un montant de 62.997,10 € HT pour réaliser des travaux de réfection de la sous-toiture de l'école et de l'ALSH : décision n° 2018-02.

↳ INFORMATIONS DU MAIRE

- Le tribunal de Cergy a pris acte du désistement de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France de faire annuler l'arrêté des préfets 95 & 77 pour la fusion des Communautés de Communes
- Informations par suite des inondations et sur les Collectifs riverains sinistrés qui se sont déclarés en mairie
- Marché vidéoprotection attribué à TPF ingénierie, cabinet à Marseille par l'AGGLO
- Courrier de Mme DAHAN faisant part de sa démission à la présidence de l'amicale des anciens
- Courrier de remerciements des restaurants du Cœur pour la subvention qui leur a été accordée
- Courrier de l'Agglo de Roissy qui souhaite mettre en valeur le sport, notamment par la mise en place d'une aide logistique et/ou financière pour l'organisation de manifestation sportives et de loisirs à fort rayonnement et l'attribution d'une bourse pour les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles
- Le Commissaire enquêteur a été désigné pour l'enquête portant sur les rétrocessions de voiries ; il tiendra ses permanences en mairie du 17 septembre au 17 octobre 2018.

↳ INFORMATIONS DES ELUS

- M. MARTA a souhaité faire part de difficultés rencontrées avec le concessionnaire Veolia au sujet d'une demande de leur part de devoir nettoyer le réseau par un particulier quand celui-ci demande l'ouverture d'un compteur d'eau potable ; M. le Maire indique qu'il interrogera Veolia pour vérifier la raison de ce procédé

↳ QUESTIONS DIVERSES Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun sujet n'étant à débattre, la séance est levée à 21h30.

Fait à Longperrier, le 28 juin 2018

Le Maire,

Le Secrétaire de séance.

Affiché le 2 juillet 2018

